



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 6542

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui indiquer s'il compte prendre des mesures pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés dans l'administration dont il a la charge.

Texte de la réponse

Pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés, le ministère de l'éducation nationale avait élaboré en 2008 un plan d'actions pour cinq ans. Ce plan prévoit de nombreuses mesures en direction des personnels en situation de handicap et d'inaptitude. Les engagements à ce sujet ont été réaffirmés par le ministère lors de la signature d'une convention avec le FIPHFP en mai 2009. Les personnels, qui étaient déjà accompagnés par un réseau de correspondants handicap mis en place dès l'année 1994, ont pu bénéficier, selon leurs besoins, d'aménagements des postes de travail, d'actions de formations, de bilans de compétences, de transports domicile-travail, d'assistance humaine, etc. Les acteurs de la gestion des ressources humaines (directeurs des ressources humaines, correspondants handicap, médecins de prévention et conseillers mobilité carrière) ont été mobilisés et sensibilisés, notamment par des formations relatives à l'accueil et à l'intégration des agents handicapés. Dans le même temps, plusieurs campagnes nationales d'information et de sensibilisation ont été menées, afin d'informer de leurs droits les personnes en situation de handicap et pour les inciter à communiquer leurs besoins. C'est ainsi que 3066 nouvelles personnes se sont fait connaître en 2011 et 3446 en 2012. Lors de la dernière campagne, lancée le 18 septembre 2012, tous les chefs d'établissement et de service ont été destinataires d'affiches et de guides pratiques leur apportant des informations très complètes sur la loi de 2005, les droits des personnels, les différents types de handicap et les dispositifs existants. Le plan et la convention de 2008 arrivant à échéance fin décembre 2012, un nouveau plan et une nouvelle convention sont en cours d'élaboration. L'expérience acquise à l'issue de cette période 2008-2012 permettra d'améliorer encore les procédures. Afin de mettre en place au niveau local, au plus près des personnels, une politique d'accompagnement renforcée, les recteurs ont été invités à rédiger des plans d'actions académiques. La préparation de la nouvelle convention qui sera signée avec le FIPHFP en 2013 s'attache à rechercher des modalités plus opérantes afin que les services puissent disposer de manière plus rapide et plus simple des crédits nécessaires à la mise en oeuvre de la politique en faveur des agents reconnus travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6542

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5470

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4483